



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales  
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr) - E-mail : [contact@cdg35.fr](mailto:contact@cdg35.fr)

CONCOURS - EXAMENS

Publié par affichage électronique  
sur le site du CDG 35  
[www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr)

le ..14/10/2025..

## ARRÊTÉ N° 2025-624

### portant modification de la liste nominative des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys des concours et examens professionnels 2025 établie par la Présidente du Centre de Gestion d'Ille- et-Vilaine après recueil des propositions des collectivités adhérentes d'Ille- et-Vilaine

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

VU le code général de la fonction publique,

VU l'arrêté n° 2025-20 du 14 janvier 2025, modifié, portant liste nominative des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys institutionnels des concours et examens 2025 établie par la Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

VU les besoins complémentaires liés à l'ouverture des nouvelles opérations concours et examens,

#### ARRÊTÉ :

#### Article 1 :

Comme prévu par l'article 2 de l'arrêté n° 2025-20 du 14 janvier 2025 susvisé, la liste des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys institutionnels des concours et examens relevant de la compétence du Centre de Gestion et des collectivités adhérentes d'Ille et Vilaine, au titre de l'année 2025, est complétée par les personnes dont le nom figure ci-après :

BIHOUE Muriel

BLANCHE Philippe

CARTRON Martine

CROM Fabrice

DA SILVA CARREGA Delphine

GOARNISSON Philippe

HARDEL Vincent

HATREL GUILLOU Claudine

LANGLOIS Philippe

LUTZ Maxime

MAZEAU Steeve

MICOUT Véronique

NEDELEC Pascal

REQUINTEL Kevin

THOMAS Delphine

YVET Christine

**Article 2 :**

Cette liste pourra être mise à jour en tant que de besoin au cours de l'année 2025, par la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

**Article 3 :**

Cette liste sera fournie, sur sa demande, au représentant de la collectivité ou de l'établissement adhérent organisant un concours ou un examen professionnel de sa compétence.

**Article 4 :**

Le Directeur Général du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine

**Article 5 :**

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,  
Le 06 octobre 2025

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20251013-3-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-10-2025

Publication le : 14-10-2025



**La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chantal Pétard-Voisin'.

**Chantal PÉTARD-VOISIN**